

Infos CPE n°8

Editorial

Sécurité ou sécuritaire ? Où sont les moyens ?

Après une fin d'année scolaire marquée par de régulières mobilisations contre la Réforme du collège et la Loi Travail, c'est une rentrée marquée par une problématique sécuritaire, des difficultés de manque de personnels et de moyens qui se présentent à nous. Dans le contexte d'urgence actuel, la circulaire interministérielle du 25.11.2015 impose la mise en place de trois exercices de P.P.M.S (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dans l'année scolaire dont un avant les vacances d'Octobre. Associé-e-s à juste titre à cette mesure prioritaire, les CPE devront donc veiller, comme les AED, à ne pas se laisser entraîner par une dérive qui les placerait dans la position, peu éducative, d'agents de sécurité (article P2).

Outre ces mesures, la rentrée 2016 est marquée, dans l'académie de Créteil, par un affaiblissement notable des moyens matériels et humains comme en témoignent les différents mouvements de mobilisation, les établissements déjà en grève sur le territoire et les CIO de l'académie (article P3). Comment faire un travail de qualité avec 2 créations de postes de CPE pour une hausse démographique de 6875 élèves (2500 collégiens et 4375 lycéens) ? Et ce n'est pas la Réforme du collège qui va nous donner du baume au cœur : alors que nous nous sommes mobilisé-e-s en bloc, l'année passée, pour dénoncer les travers et les dangers patents de ce texte passé en force, les premières limites, incohérences et aberrations apparaissent au grand jour. Madame la Ministre doit comprendre que sa Réforme ne permet ni l'égalité ni l'ambition nécessaire à la réussite de nos élèves, pas plus qu'elle ne nous assure des conditions de travail décentes !

Dans une année scolaire qui va être ponctuée par une campagne politique et des échéances électorales majeures, les CPE sont plus que jamais au centre du dispositif éducatif et citoyen de chacun de nos établissements. Dans le respect de nos missions, rappelées par la circulaire du 10.08.2015, restons attentif-ve-s aux débats et portons haut nos valeurs en mettant en avant nos savoirs faire !

Bonne année scolaire à toutes et tous !

Le secteur CPE du SNES-FSU Créteil
Paula ALVES, Karine DARJO,
Jean-Michel GOUZOU, Sandra KERREST

STAGE SYNDICAL

« BILAN DE RENTRÉE, CIRCULAIRE : 1 AN ET APRÈS ? »

Projet d'évaluation. Questions d'actualité

Ouvert aux syndiqué-e-s et sympathisant-e-s

Se tiendra à Arcueil (dans les locaux du SNES)

mardi 29 novembre 2016 (09h30-17h00)

*(demande d'autorisation d'absence pour participation
à déposer au moins un mois avant - modèle page 5)*



Nouveautés CVL-Délégué-e-s de classe :

décret 2016-1228 du 16 septembre 2016

Les modalités des élections des élèves au conseil d'administration et au conseil de

discipline ont changé.

- Les élu-e-s au CA sont désormais des élèves issu-e-s du conseil de délégué-e-s pour la vie lycéenne (CVL).
- Le/la vice-président-e du CVL est élu-e par les délégué-e-s des élèves (de classe + CVL).
- Les élu-e-s au conseil de discipline sont des élèves élu-e-s délégué-e-s de classe.
- 1 élève (nombre définit par le Proviseur) des classes post BAC est élu-e au conseil d'administration parmi les délégué-e-s des classes post BAC.

LES PERMANENCES CPE

sont assurées dans les locaux du SNES Créteil à Arcueil

TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS MATIN

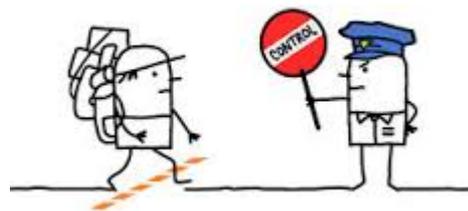
tél. : 01.41.24.80.54 - courriel : cpe@creteil.snes.edu

1/ Édito 2/ Participer à la vigilance oui, incarner le vigile non ! - Service civique - Non titulaires - Pass Éducation - CIO/Co-Psy 3/ Métier et temps de travail - Action sociale : logement, aides 4/ Vos élu-e-s vous informent. - Calendrier 5/ Stage syndical du 29/09/16 6/ Bulletin d'adhésion.

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directrice de Publication M. Clodré - CP 0519S06883 N°13-19

◆ Participer à la vigilance oui, incarner le vigile non !

Alors que la situation économique et notamment le chômage restent très préoccupants, un climat lourd et délétère se développe dans un contexte de menace permanente d'attentat. La parole politique se libère, y compris au sein du gouvernement, à l'occasion de la campagne électorale. Elle engendre des dérives vers l'extrême droite et des propos racistes. Certes, la situation nécessite de prendre des mesures de sécurité mais les fouilles et les contrôles d'identité des élèves et de leur famille vont à l'encontre de la mission d'accueil des élèves. Aussi, on a pu noter l'excès de zèle de certain-e-s chef-e-s d'établissement demandant aux personnels de la Vie Scolaire un contrôle visuel systématique des cartables des élèves. Cette mesure humiliante et stigmatisante pour les élèves est, de surcroît, une aberration sécuritaire car conduisant à des rassemblements d'élèves aux grilles des établissements. Cette mesure fausse les relations de confiance nécessaires entre élèves et personnels et renvoie les AED à un rôle de vigiles. À Henri Wallon à Aubervilliers, en réaction, le refus des personnels d'appliquer cette mesure a mené au débrayage des enseignant-e-s avec le soutien des parents. Au bout d'une journée, le Proviseur a accepté de ramener la durée d'application de ce dispositif à deux semaines, puis 2 jours et demi !!! Les personnels ont été contraints de continuer la grève pendant 3 jours jusqu' à l'arrêt définitif des contrôles. Il en va de même de la présence de militaires dans et devant les établissements. Le débat et les polémiques sont loin des valeurs de la République qui constituent notre bien commun, en particulier celle de l'École. Ces polémiques sont aussi un écran de fumée pour masquer les reculs ou les échecs de la politique sociale et économique.



◆ Service civique, au risque de la substitution

Le Ministère de l'Éducation nationale envisage de recruter 10 000 volontaires en services civiques à cette rentrée. Ces volontaires sans contrat de travail, sans exigence de qualification, sans recours possible auprès des Prud'hommes ou de commission consultative sont, très souvent, appelé-e-s à exercer des tâches en substitution de celles exercées par les personnels trop peu nombreux et en priorité en Vie Scolaire et cela pour une rémunération dérisoire. Pour le SNES-FSU, il s'agit d'un dévoiement du dispositif inacceptable. Le SNES-FSU a rappelé au ministère que ces volontaires ne doivent pas se substituer à l'action des agents mais au contraire apporter des compléments ponctuels en lien étroit avec les équipes et leur projet.

◆ Non titulaires : une présence massive d'enseignant-e-s et CPE contractuel-le-s

L'académie de Créteil est particulièrement touchée par la crise de recrutement du second degré. Plus de 4 000 contractuel-le-s, représentant 12% des enseignant-e-s du second degré, ont exercé l'an dernier. Au 30 août, 2 750 contractuel-le-s étaient affecté-e-s et le rectorat annonce le recrutement de 1 000 nouveaux contractuel-le-s au cours de l'année 2016-2017. Ce recrutement massif de contractuel-le-s constitue une deuxième voie de recrutement : des personnels sans formation professionnelle, mal rémunéré-e-s, avec de faibles perspectives de titularisation au regard du nombre de candidat-e-s et des résultats au concours réservé. Dans la réalité, c'est une attaque au statut de fonctionnaire, à la Fonction Publique. **Cette année, lors de la phase d'ajustement des CPE, en juillet 2016, seuls 2 postes sont restés non pourvus : Sourdon, Internat d'Excellence de Provins et EREA de Nogent-sur-Marne et pourtant depuis le 9 septembre déjà 82 CPE NON TITULAIRES sont en poste dont 32 affecté-e-s sur des postes à l'année !!!**

◆ Pass Éducation pour tous !!!

En janvier 2016, le ministère annonçait la nouvelle carte "pass éducation" comme en 2012 et ne citait comme bénéficiaires que les seuls enseignants ! Encore une fois oublié-e-s, les CPE, impliqué-e-s dans la politique éducative et l'animation socio éducative, le SNES n'a cessé, au niveau national et académique, de demander une rectification ! En déplacement au festival d'Avignon, Najat Vallaud-Belkacem, la ministre de l'Éducation nationale, a annoncé l'extension du Pass Éducation à tous les membres des équipes éducatives des établissements scolaires. **Pass éducation : aussi pour les CPE !**

◆ CIO, CO-Psy

Pour cette année, suite aux annonces de désengagements des CD93 et 94, le rectorat prévoit une fermeture de 4 CIO sur 11 dans la Val-de-Marne, et de 7 CIO en Seine-Saint-Denis. Avec Paris et Versailles, l'académie de Créteil est celle où sont prévues le plus de fermetures. Le rectorat se veut rassurant en affirmant que tous les postes de personnels seront maintenus et qu'il n'y aura pas d'économie réalisée. A-t-il oublié le contexte de notre académie ?

◆ Memo rentrée : métier et temps de travail

Service sur temps scolaire

« 35 heures hebdomadaires, inscrites dans leur emploi du temps ».

Rappel : le temps de travail est fixé par un décret ([n° 2000-815 du 25 août 2000](#)) et non la circulaire avec un habillage qui est décompté par un volume horaire dont certains chefs d'établissement se sont souvent servis pour des exigences fantaisistes : 36h, 40h... hebdomadaires.



« Les obligations de services des CPE sont définies par le décret [n° 2000-815 du 25 août 2000](#). Ce volume horaire se répartit selon un cycle de travail hebdomadaire pendant les 36 semaines de l'année scolaire ». Il ne faut pas se laisser imposer une flexibilité qui n'est pas prévue par les textes, C'est donc sur la base de 35h hebdomadaires que vous bâtissez les emplois du temps proposés à vos chefs d'établissement. **Si vous rencontrez des difficultés sur ce point, contactez-nous immédiatement.** Le travail des CPE s'inscrit dans le cadre de la loi Sapin de 2000, on ne le répétera jamais assez, le temps de **travail des CPE n'est pas annualisé** ! La participation aux instances réaffirmée doit donc se faire dans le cadre des 35h.

I.M.P. pour les CPE

La circulaire n'exclut des 35h hebdomadaires que les missions particulières pour lesquelles une indemnité serait perçue. Référent décrochage scolaire, référent vie lycéenne, référent culture, tutorat des lycéens...

Service hors temps scolaire

Circulaire de 2015 : S1/S2/Petites vacances

« Ainsi que, dans le cadre de leurs missions, durant une semaine après la sortie des élèves, une semaine avant la rentrée des élèves et un service de « petites vacances » **n'excédant pas une semaine** ; pendant ces trois semaines, les CPE effectuent des tâches qui entrent dans la définition de leurs missions ».

Si un service de petites vacances doit avoir lieu, demandez la communication du planning des permanences administratives de petites vacances au plus vite, il n'est pas rare que dans certains établissements celui-ci ne nous soit transmis qu'une semaine avant les premiers congés. Les premiers congés sont le 20 octobre !

◆ Action sociale : logement, aides..

Logement, installation et séparation du conjoint

Les indemnités, ci-dessous, sont de droit et liées à l'affectation.

- Prime spéciale d'installation : accordée aux néo titulaires (sauf agrégé-e-s) affecté-e-s en Île-de-France ; montant suivant Zone de Résidence = Indemnité de résidence : 1991,03 € (IR 0%), 2010,94 € (IR 1%) ou 2050,76 € (IR 3%) : montants inchangés depuis le 1^{er} juillet 2010. Dossier à demander dans votre établissement.
- Prime « Néo titulaire enseignant » de 1500 €, versée (de façon automatique) l'année de la première titularisation en novembre et en février. Voir avec votre établissement si besoin.



Les indemnités, ci-dessous, relèvent de l'action sociale.

Dossier à retirer au Rectorat ou à télécharger sur le site du Rectorat de Créteil <http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale-actionsociale.html>

- Aide à la première affectation dans l'académie de Créteil (PAAC) : montant 400 € (INM inférieur ou égal à 489) ou 200 € (INM supérieur à 489). Être affecté-e pour la première fois dans l'Académie de Créteil venant de l'étranger ou d'un département hors Île de France. Cumulable avec l'AIP, AIP Ville et ASIA CIV ainsi que caution. Dossier à retirer au Rectorat ou à télécharger sur le site du Rectorat de Créteil <http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale-actionsociale.html>
- De nombreuses autres aides (ASIA Caution, Aide spécifique 93, Aide à la séparation du conjoint par obligation professionnelle...).

◆ Vos élu-e-s vous informent.

Tout au long de l'année, le SNES Créteil et ses militant-e-s CPE seront à vos côtés sur de multiples questions : mutations, carrière, reclassement, droits et défense des personnels, réflexion sur le métier, ses missions, le travail en équipe, la formation, le système éducatif, etc. La confiance répétée de la profession permet aux élu-e-s CPE du SNES d'être majoritaires en commissions paritaires académique et nationale. Elles sont importantes pour le suivi de votre situation individuelle : **carrière, mutation, conditions de travail.**

Hors classe des Conseillers Principaux d'Éducation

GOUÉZOU Jean-Michel - Collège Henri Wallon, Ivry-sur-Seine - 94
DELVAL Marc - Collège Henri Wallon, Aubervilliers - 93

Classe normale des Conseillers Principaux d'Éducation

KERREST Sandra - Lycée Paul Éluard, St-Denis - 93
ALVES-JEGAT Paula - Lycée Louise Michel, Champigny-sur-Marne - 94
ETOURNEAU Camille - Collège Hutinel, Gretz-Armainvilliers - 77
DARJO Karine - LP Louise Michel, Épinay-sur-Seine - 93
AUTISSIER Rémy - Lycée Voillaume, Aulnay-sous-Bois - 93
BERTIN Frédérique - Collège Saint Exupéry, Noisy-le-Grand - 93
SANS TORRES Émeline - Lycée Georges Brassens, Villeneuve-le-Roi - 94
MARSONI Ambre - Collège Jules Ferry Villeneuve Saint Georges - 94



Commissions paritaires CPE 2016-2017

CAPA contestations de notes administratives (suite notation CPE 2015-2016)
jeudi 29 septembre 2016

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

en cas de soucis dans votre établissement

ou pour obtenir des renseignements concernant les inscriptions aux concours :

au secteur CPE : cpe@creteil.snes.edu

ou au secteur non titulaire du Snes Créteil : nontitulaires@creteil.snes.edu

Au SNES, nous disposons d'un réseau de militant-e-s, enseignant-e-s et CPE, assez dense que vous pouvez rencontrer au quotidien dans la plupart des collèges et lycées (S1, section locale) et lors de permanences dans la section académique de Créteil (S3, section académique) les jeudis et vendredis matin.

Pour des conseils et pour la défense de nos droits et statuts individuels et collectifs.



Des cotisations adaptées à la situation de chacun-e - 66% sont déductibles des impôts.

STAGE SYNDICAL

« BILAN DE RENTRÉE, CIRCULAIRE : 1 AN ET APRÈS ? »
Projet d'évaluation. Questions d'actualité

mardi 29 novembre 2016

(09h30-17h00)

Invitation aux syndiqués et sympathisants

Inscription directe par mail : cpe@creteil.snes.edu

Rappel

- Pour pouvoir participer au stage, vous devez demander une autorisation à la Rectrice, sous couvert de votre chef d'établissement, au plus tard un mois avant la date du stage. **La date limite d'envoi de la demande est donc le vendredi 17 octobre 2016, avant les vacances de Toussaint !!!.**
- Une non réponse, dans un délai de 15 jours, équivaut à une autorisation accordée.
- Nous vous rappelons que tous les fonctionnaires stagiaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours par an). **N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.**

Modèle de demande d'autorisation à reproduire de façon manuscrite.

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement.

à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil, sous-couvert de M./Mme le/la chef d'établissement.

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 octobre 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le mardi 29 novembre 2016 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré - SNES) organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages, ou sessions, ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du jeudi 17 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, Signature.

Ou par courrier



Talon à renvoyer au SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex -

NOM Prénom

Mail

Établissement

Ville Établissement

Participera STAGE CPE du mardi 29 novembre 2016.

